

Asie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1982)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En Asie, le CICR a poursuivi ses activités en relation avec le conflit du Kampuchéa, en maintenant ses délégations à Bangkok et à Phnom Penh. Il a notamment continué à se préoccuper activement des civils khmers et des réfugiés vietnamiens bloqués à la frontière thaïlandaise, en pleine zone de combats. Il a par ailleurs soutenu le HCR dans ses efforts en vue de la sauvegarde des «réfugiés de la mer», encore victimes de nombreux actes de piraterie en 1982.

Le conflit de l'Afghanistan est également demeuré une préoccupation majeure pour l'Institution en 1982. Tout en développant ses activités médicales en faveur des victimes afghanes réfugiées au Pakistan, le CICR a multiplié ses démarches auprès des différentes parties au conflit pour être à même de remplir son rôle en matière de protection et d'assistance, que ce soit en faveur des prisonniers en mains des autorités afghanes ou de ceux détenus par les mouvements afghans.

Le CICR a continué, en outre, son action d'assistance et de protection à Timor-Est, où il a notamment mis sur pied, avec la collaboration de la Croix-Rouge indonésienne, un programme en faveur des personnes déplacées au camp d'Atauro, petite île située au large de Dili.

Enfin, deux nouvelles délégations ont été installées sur le continent asiatique en 1982: l'une à Manille, dès le 1^{er} janvier, l'autre à New Delhi, à partir d'octobre. Quant à la délégation régionale de Kuala Lumpur, elle a été mise en veilleuse à la fin du premier semestre.

Reprise des activités de la délégation régionale de New Delhi

En 1978, le CICR a été amené à mettre en veilleuse sa délégation régionale à New Delhi, cela pour des raisons essentiellement financières. Il y a cependant maintenu jusqu'en 1980 un bureau de liaison tenu par un collaborateur local. Ce n'est qu'en 1982 que le CICR a été en mesure de réactiver cette délégation. Sa situation géographique constitue en effet une excellente base d'où le CICR peut développer ses contacts avec les gouvernements et les Sociétés nationales de la région et déployer ses activités de protection, d'assistance et de diffusion du droit international humanitaire.

Après une première mission de contacts en août et septembre, en Inde, au Bangladesh et au Sri Lanka, le délégué régional a reçu l'accord des autorités indiennes pour s'installer à New Delhi à fin octobre.

Parmi les principales activités du nouveau délégué régional, il convient de mentionner ses démarches à Dacca, en août et en novembre, aux fins de discuter du rapatriement, du Liban au Bangladesh, de quelque 400 citoyens bengladeshis libérés du camp de prisonniers d'Insar. En outre, une liste de 22 prisonniers de nationalité sri-lankaise, visités et enregistrés

par le CICR au camp d'Insar, a été communiquée par ses soins aux autorités du Sri-Lanka qui lui avaient exprimé leur inquiétude quant au sort, au Liban, d'un certain nombre de leurs ressortissants.

Conflit de l'Afghanistan

En 1982, le CICR a poursuivi ses démarches auprès des différentes parties au conflit afghan, afin d'obtenir la possibilité d'accomplir ses activités de protection en faveur de toutes les personnes capturées au cours des combats, que ce soient les prisonniers détenus par les autorités afghanes ou ceux qui ont été pris par les mouvements d'opposition. Ces négociations ont notamment abouti à la conclusion d'un accord en vue de l'internement en Suisse des soldats soviétiques prisonniers de mouvements afghans. Par ailleurs, les délégués du CICR ont été invités par les autorités afghanes à retourner à Kaboul où ils ont commencé leur tâche de protection et d'assistance. Toutefois, leur mission a dû être interrompue prématurément à la demande de ces mêmes autorités.

Au Pakistan, la délégation de Peshawar a maintenu et développé ses activités axées essentiellement sur l'assistance médicale en faveur des Afghans victimes des affrontements à l'intérieur de leur pays. Les blessés ont continué d'affluer en 1982 et l'infrastructure médicale de la délégation a été renforcée en conséquence.

Internement de soldats soviétiques en Suisse

En 1982, sept prisonniers soviétiques capturés par des mouvements afghans ont été remis par ces derniers au CICR pour être internés en Suisse sous la responsabilité des autorités helvétiques. Le transfert d'un premier groupe de trois ressortissants soviétiques a eu lieu le 28 mai. Accompagnés du chef de la délégation du CICR au Pakistan, d'un médecin et d'une interprète du CICR, ils ont été accueillis à Zurich par le délégué général pour l'Asie et l'Océanie qui les a ensuite remis aux autorités helvétiques. Les deux transferts suivants ont eu lieu le 10 août et le 22 novembre, selon un processus similaire.

Si cette opération a finalement pu se concrétiser, c'est à la suite de longues négociations avec les mouvements afghans, le Pakistan, l'URSS et la Suisse, lesquelles ont abouti à un accord sur une procédure d'internement en pays neutre telle que la prévoit la 3^e Convention de Genève (particulièrement l'article 111).

Conformément à la doctrine du CICR qui fixe que celui-ci n'agit jamais contre la volonté de ceux qu'il assiste, toute la procédure de l'internement en Suisse et du rapatriement en

URSS, prévu après une période de deux ans, a été expliquée à chaque prisonnier lors d'entretiens sans témoin, soit en la seule présence du délégué et de l'interprète choisi par le CICR.

Les conditions de détention et le traitement des internés soviétiques en Suisse ont été régulièrement contrôlés par le CICR. Ceux-ci ont reçu la première visite des délégués, dont un médecin, dans leur lieu d'internement, le 2 juin 1982. Ils ont ensuite été visités, chaque deux mois, conformément aux critères habituels du CICR.

Activités en Afghanistan

Le 15 juin 1980, le CICR s'était vu contraint de rappeler à Genève, pour consultation, son représentant à Kaboul. Depuis lors, les négociations et les contacts ont été maintenus avec les autorités afghanes, ainsi qu'avec les différentes parties au conflit en Afghanistan, aux fins de permettre au CICR de renvoyer une mission dans la capitale afghane. Le 14 juin 1982, à l'occasion d'une rencontre à Genève entre le ministre afghan des Affaires étrangères, M. Dost, et le Président du CICR, le principe d'un tel retour a été agréé.

En réponse à la confirmation officielle de cette invitation, une délégation du CICR, composée de quatre délégués, dont un médecin, est arrivée à Kaboul le 14 août. Elle a aussitôt reçu du ministre des Affaires étrangères la confirmation de l'accord du gouvernement afghan pour la reprise d'une action de protection et d'assistance selon les modalités proposées par le CICR.

A la suite de cet accord, les délégués ont commencé leur travail par la visite de la prison de Puli Charki, à Kaboul, laquelle s'est déroulée selon la procédure habituelle. Entre le 24 août et le 5 septembre, ils ont visité le bloc 1 où ils ont eu accès à 338 prisonniers condamnés et où ils se sont entretenus sans témoin avec 66 d'entre eux.

Les délégués se sont également rendus dans 4 hôpitaux de Kaboul abritant des civils blessés et dans 6 dispensaires du Croissant-Rouge afghan. Au vu des besoins constatés, des médicaments et du matériel d'urgence ont été commandés à Genève. Ils ont été distribués par les délégués eux-mêmes dès leur livraison en Afghanistan.

Après avoir accompli la première partie de leur programme de protection et d'assistance, les délégués sont rentrés à Genève, le 8 octobre, cela à la demande expresse du gouvernement afghan qui les avait priés de suspendre leur mission.

Depuis leur retour, les négociations en vue d'une nouvelle mission à Kaboul ont été poursuivies, notamment en octobre lors du voyage à New York du délégué général pour l'Asie et l'Océanie qui s'est particulièrement entretenu de cette question avec l'ambassadeur d'Afghanistan.

Activités au Pakistan

La délégation du CICR à Peshawar a développé, en 1982, son action d'assistance, principalement médicale, en faveur des victimes du conflit afghan.

Elle a également eu des contacts réguliers avec les représentants de divers mouvements afghans qui lui ont donné l'occasion d'aborder avec eux les questions concernant la protection des prisonniers en leurs mains.

Par ailleurs, le délégué général pour l'Asie et l'Océanie s'est rendu, en 1982, à deux reprises au Pakistan, où il a rencontré les autorités pakistanaises, les dirigeants de la Société nationale, ainsi que des représentants de divers mouvements afghans. Lors de sa première mission, au mois de mars, il était accompagné par le médecin-chef du CICR chargé de réévaluer l'ensemble de l'action médicale et d'établir les programmes et budgets pour 1982. Pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre, un budget global de 6.465.000 francs suisses a été établi et l'appel, lancé en avril auprès des pays et des Sociétés nationales donateurs, a porté sur un montant de 4.995.000 francs suisses.

Du 7 au 11 novembre, le délégué général est retourné à Peshawar afin de réexaminer les programmes en cours et de s'entretenir à nouveau avec les responsables des mouvements afghans. Il s'est ensuite rendu à Islamabad pour rencontrer les autorités pakistanaises.

Assistance médicale

Le montant de l'assistance médicale apportée, en 1982, par la délégation du CICR aux Afghans victimes des affrontements à l'intérieur de l'Afghanistan s'est élevé à 1.534.610 francs suisses (frais de transports compris). L'action était divisée en 3 volets:

— *hôpital chirurgical d'urgence*: cet hôpital, qui a ouvert ses portes en juin 1981, s'est développé tout au long de l'année. Des équipes chirurgicales, mises à la disposition du CICR par les Croix-Rouges finlandaise, néo-zélandaise et danoise, ainsi que des équipes recrutées directement par le CICR s'y sont succédées. L'effectif du personnel médical est resté stable, soit 15 personnes expatriées et une centaine d'employés locaux.

Équipée de deux salles d'opérations (— des unités de sang ont été fournies régulièrement par la Société nationale de la République fédérale d'Allemagne —), d'une unité de radiologie, d'un laboratoire et d'une policlinique, cet hôpital a vu son taux d'occupation osciller entre 90 et 120% tout au long de l'année, le taux record ayant été atteint en juin. Deux équipes ambulancières, composées chacune d'un médecin, d'un infirmier et d'un chauffeur du Croissant-Rouge pakistanais, ont été postées dans la région de Parachinar avec pour tâches de donner les premiers soins et d'accélérer le transport vers Peshawar des blessés arrivant à la frontière pakistanaise.

Depuis son ouverture en juin 1981 jusqu'au 31 décembre 1982, l'hôpital du CICR à Peshawar a traité 1938 patients hospitalisés et a pratiqué 3755 interventions chirurgicales.

— *Assistance en faveur des amputés et des paraplégiques afghans*: cette action, commencée en novembre 1981, s'est matérialisée grâce à la création d'un atelier orthopédique. Une technique très simple (pilon de bois et de cuir) a permis à quelque 157 amputés d'être ainsi appareillés.

Un prothésiste du CICR s'est chargé de la formation d'une équipe d'employés locaux qui, dès octobre 1982, a assuré elle-même la poursuite du travail.

En outre, 53 paraplégiques (cette catégorie de patients représente environ 4,5% des admissions de blessés à l'hôpital de Peshawar) ont été traités par trois physiothérapeutes du CICR. A cette occasion, ils ont reçu des appareils de marche fabriqués sur place, à l'atelier orthopédique.

Face au problème créé par le taux élevé de cas de paraplégie, le CICR a proposé aux autorités et au Croissant-Rouge pakistanais de créer un centre spécialisé à Peshawar qui recevrait des patients tant afghans que pakistanais. Un accord dans ce sens a été passé entre le CICR et le Croissant-Rouge pakistanais en octobre 1982, si bien que la construction des bâtiments allait pouvoir commencer en janvier 1983, sur un terrain mis à disposition gratuitement par le gouvernement pakistanais. Le coût global de ce centre est estimé à 2.348.000 francs suisses, à répartir sur une période de trois ans.

— *Cours de premier secours et remise de matériel*: à partir de février, le CICR a donné régulièrement des cours de premiers secours à des Afghans venus à Peshawar. De plus, il a fourni des colis de premiers secours et des médicaments de base à diverses organisations caritatives assistant les victimes du conflit afghan.

Enfin, l'équipe médicale du CICR qui avait été affectée en février 1981 au camp de réfugiés d'Adisaï, près de Peshawar, a été retirée au printemps 1982. Le fonctionnement du dispensaire installé dans ce camp en 1981 a alors été remis au Croissant-Rouge pakistanais le 1^{er} mai 1982, le CICR restant responsable de son financement.

Activités de protection et de recherches

En 1982, les délégués se sont entretenus sans témoin avec plusieurs prisonniers soviétiques détenus par les mouvements afghans. Donnant suite aux accords conclus, ils ont organisé le transfert, à partir du Pakistan, de 7 d'entre eux pour la Suisse (voir ci-dessus).

Des titres de voyage ont été établis par l'Agence de recherches en leur faveur, ainsi que pour des réfugiés de nationalités diverses.

Enfin, dans le cadre des activités du CICR au Moyen-Orient, la délégation du CICR au Pakistan a transmis des messages Croix-Rouge entre les prisonniers pakistanais détenus au camp d'Inzar (Liban) et leurs familles.

Conflit du Kampuchéa

En 1982, les délégations du CICR en Thaïlande et à Phnom Penh ont poursuivi leurs activités en relation avec le conflit du Kampuchéa. La période de première urgence étant révolue, le CICR s'est concentré sur ses tâches traditionnelles: développement de l'action de protection et de recherches, d'une part, d'assistance médicale, d'autre part.

Dans la région de la frontière khméro-thaïlandaise, plus de 200.000 personnes ont continué de vivre dans des conditions de sécurité très précaires en raison de la proximité des zones d'hostilités. En fin d'année, les combats s'étant intensifiés, le nombre des victimes parmi la population civile a sensiblement augmenté. C'est ainsi, par exemple, que pendant le mois de novembre, le nombre de blessés traités par l'équipe chirurgicale de Khao-I-Dang a plus que triplé par rapport au total des entrées enregistrées pendant les trois mois précédents. L'intensification des combats a également eu des répercussions dans les provinces de l'ouest du Kampuchéa, auxquelles le CICR a été appelé à fournir une assistance médicale d'urgence.

En fin d'année, l'aggravation de la situation a confirmé la nécessité pour le CICR de maintenir en 1983 des délégués, des équipes médicales et des techniciens tant en Thaïlande qu'en République populaire du Kampuchéa, cela d'autant plus que plusieurs agences volontaires s'apprêtaient à quitter la région.

Par ailleurs, le CICR a organisé des activités de diffusion dans les écoles et auprès des forces armées thaïlandaises, en collaboration avec la Croix-Rouge nationale, ainsi que sur la frontière et à l'intérieur du Kampuchéa.

Missions et contacts

La réévaluation périodique des programmes d'aide, en fonction soit des critères d'urgence, soit de la situation sur le plan de la sécurité dans les régions assistées, ainsi que les problèmes en rapport avec le financement de l'action, ont nécessité plusieurs missions en Thaïlande et au Kampuchéa de collaborateurs venus du siège.

A deux reprises, en juillet et décembre, le délégué général pour l'Asie et l'Océanie s'est rendu à Bangkok et à la frontière khméro-thaïlandaise. Lors de sa mission de juillet les programmes et objectifs pour le second semestre ont été établis d'entente avec les délégués de Thaïlande et ceux venus de Phnom Penh et de Hanoï. Le délégué général a également représenté le CICR à la réunion annuelle du Comité de coordination d'aide aux réfugiés (CCSDPT). En décembre, il s'est rendu également à Phnom Penh et à Hanoï, où il a eu des entretiens avec les autorités.

En mars, le médecin-chef du CICR a accompli une mission à Phnom Penh, où de nouveaux programmes d'urgence ont été mis sur pied tandis que le désengagement de l'action médicale ordinaire suivait son cours.

Financement de l'action

Le budget du CICR pour ses activités d'urgence et de protection dans le cadre du conflit du Kampuchéa a été fixé à 30,2 millions de francs suisses pour 1982. L'appel, lancé en février auprès des pays donateurs, a porté sur un montant global de 19.750.000 francs suisses. Lors de la dernière réunion de l'année à New York, le CICR a présenté aux pays donateurs son programme et son budget pour 1983, estimé à 20.792.646 francs suisses.

Activités au Kampuchéa

Assistance médicale

Commencé en 1979, le programme d'assistance médicale du CICR est entré, dès juillet 1981, dans une phase de désengagement progressif, la situation n'étant plus considérée comme relevant exclusivement de l'activité d'urgence du CICR. Cependant, comme des tensions ont persisté, en 1982, dans certaines provinces, le CICR a été amené à élaborer de nouveaux programmes d'urgence en faveur des victimes civiles.

Dans le courant du premier semestre, l'action médicale ordinaire du CICR a été transmise à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. A fin juin, le CICR s'est effectivement retiré du programme de santé publique dont il a cessé d'assumer la coordination. Mais comme la Ligue a elle-même quitté le Kampuchéa à fin août, le CICR a continué, pendant les derniers mois de l'année, à fournir une assistance logistique et administrative aux équipes chirurgicales de la Croix-Rouge suisse à Kompong Cham et de la Croix-Rouge suédoise à Kompong Chnang, ces deux Sociétés nationales ayant passé un accord bilatéral avec les Kampuchéens pour continuer leur travail dans le pays.

Quant au programme d'approvisionnement en matériel médical et en médicaments de base dans les 134 centres provinciaux (dispensaires de «sroks») et dans les hôpitaux de province, il a été remis à l'UNICEF en 1982. Il convient toutefois de signaler qu'au début de l'année, 117 dispensaires de «sroks» recevaient encore le matériel remis par le CICR au ministère de la Santé à fin 1981. De même, 89 unités médicales, également reliquat du programme 1981, ont été livrées aux 15 hôpitaux assistés par le CICR et la Ligue.

Dans le cadre de ses nouveaux programmes pour 1982, le CICR a remis une assistance matérielle d'urgence en faveur des blessés de guerre dans les hôpitaux de Kompong Thom, Battambang, Mongol Borei, Pursat et Siem Reap. Le matériel distribué était composé d'assortiments de pansements et de chirurgie, de matériel de perfusion et de sutures, ainsi que de pansements pour grands brûlés.

Dans quatre provinces particulièrement affectées par la situation conflictuelle (Pursat, Battambang, Siem Reap et Kompong Thom), du matériel de premiers secours et des trousseaux de médecin ont été distribués dans 13 dispensaires de «sroks».

Tous ces lieux ont pu être visités par les délégués.

Pour leur part, les hôpitaux les plus importants du Kampuchéa ont reçu une assistance selon les besoins constatés. En outre, le CICR a mis sur pied un programme pour la fabrication de perfusions. C'est ainsi qu'à fin 1982, trois hôpitaux de Phnom Penh et l'hôpital de Takmau commençaient à recevoir une installation simple leur permettant de faire démarrer la fabrication de perfusions glucosées et salinées.

Enfin, un important stock d'urgence de matériel médical (estimé à environ 120.000 francs suisses) a été créé à Phnom Penh, en vue de répondre rapidement aux problèmes de

ravitaillement des établissements hospitaliers du pays et d'être en mesure de faire face à une éventuelle dégradation de la situation.

Devenue opérationnelle fin 1981, la banque du sang de Phnom Penh a dû entreprendre une campagne de propagande pour recruter suffisamment de donateurs parmi la population. Le CICR a collaboré à l'organisation de cette campagne, avec la Croix-Rouge locale.

En 1982, frais de transports compris, l'assistance médicale du CICR au Kampuchéa s'est élevée à 1.112.640 francs suisses.

Assistance matérielle et soutien logistique

PROGRAMME D'ASSISTANCE DANS LES ORPHELINATS. — Commencé en 1981 en faveur d'une première tranche de 8 orphelinats situés dans les provinces de Pursat, Pray Veng et Svay Rieng, ce programme d'assistance spécial a été reconduit en 1982. La seconde tranche du programme (1^{er} semestre 1982) a permis d'assister 8 orphelinats supplémentaires situés dans les régions côtières (Kompong Som, Kampot) et dans des provinces proches de Phnom Penh. La troisième tranche (2^e semestre 1982) a concerné 8 nouveaux orphelinats, situés dans des provinces plus éloignées, à l'ouest du pays. Des secours simples (matériel de couchage, de cuisine, d'hygiène, etc.) ont été distribués par le ministère de l'Action sociale, avec la collaboration du délégué chargé de ce programme.

ACHEMINEMENT PAR AVION. — Du 1^{er} janvier au 30 juillet, 57 vols-navette ont été organisés par le CICR entre Bangkok et Phnom Penh. Ils ont permis l'acheminement de médicaments et de secours d'urgence pour le CICR et d'autres organisations, en particulier l'UNICEF et le HCR. Institué en 1979, ce vol-navette a été supprimé début août. Il a été remplacé, à partir de septembre, par une liaison hebdomadaire assurée par avion de ligne jusqu'à Ho-Chi-Minh-Ville, puis par un DC-3 affrété par le CICR entre cette dernière ville et la capitale cambodgienne (16 vols).

Activités de protection et de recherche

Tout au long de 1982, le CICR a poursuivi, sans résultat, ses démarches pour obtenir l'autorisation de visiter au Kampuchéa certaines catégories de prisonniers (personnes prises les armes à la main, civils arrêtés en liaison avec les événements et ressortissants étrangers ne bénéficiant pas d'une protection diplomatique).

ACTIVITÉS CONCERNANT LES «MINEURS NON ACCOMPAGNÉS». — Dès octobre 1980, le CICR a organisé, en collaboration avec le HCR, un programme de recherches, à l'intérieur du Kampuchéa, en faveur des enfants khmers non accompagnés vivant dans les camps du HCR en Thaïlande. La phase initiale de ce programme avait pour but d'identifier et de localiser les éventuels parents de 733 enfants non accompagnés, avant de procéder, dans une phase ultérieure, aux

réunions de familles à l'intérieur du Kampuchéa. Le 29 juillet 1982, le CICR a été contraint d'abandonner ce programme, puisqu'il n'a pas reçu l'autorisation de contacter directement les parents concernés au Kampuchéa, ce qui lui aurait permis de vérifier leurs liens familiaux avec les enfants non accompagnés. Le CICR a donc finalement dû se contenter de conserver la trace de ces 733 enfants en constituant, pour mémoire, un dossier relatif à chacun de ces cas.

Activités en Thaïlande

Tout en continuant de contribuer à l'action d'assistance de la Société nationale en faveur de la population thaïe affectée par les événements du Kampuchéa, le CICR a poursuivi ses activités de protection et de recherches et a maintenu un programme minimum d'assistance d'urgence, le long de la frontière khméro-thaïlandaise, en faveur des victimes khmères et vietnamiennes.

Protection

Dans le domaine de la protection sur la frontière, le CICR a multiplié ses démarches auprès de toutes les autorités concernées, les appelant à coopérer et à autoriser les délégués à visiter leurs prisonniers en se conformant aux règles conventionnelles.

PROBLÈME DES RESSORTISSANTS VIETNAMIENS.

— En 1982, comme l'année précédente, le sort des ressortissants vietnamiens regroupés dans le camp de «NW82» (camp censément provisoire de Samet), ainsi que dans plusieurs camps de la frontière, est resté l'une des préoccupations majeures du CICR. Celui-ci a multiplié, tout au long de l'année, les démarches et les réunions avec les représentants du HCR et des pays concernés, à Genève et à Bangkok, dans l'espoir d'obtenir le transfert de ce groupe de population particulièrement menacé vers une zone où sa sécurité pourrait être assurée.

Surpeuplé, le camp de «NW82», prévu au départ pour accueillir 800 personnes, en comptait plus de 2000 dès le mois d'octobre. Fin 1982, en incluant les réfugiés vietnamiens de «NW82», plus les nouveaux arrivants hébergés dans les camps de la frontière (Nong Chan, Nong Samet et Phnom Chat), on dénombrait plus de 2800 personnes enregistrées. Outre leurs activités de protection, les délégués ont procuré une assistance matérielle à la population de ces camps. Ils ont également poursuivi leurs activités de recherche et assuré la transmission de messages familiaux.

Lors de la visite à Genève, le 12 octobre, d'une délégation thaïlandaise conduite par le Squadron leader Prasong Soon-siri, secrétaire général du «National Security Council», le Président du CICR a informé son interlocuteur des dernières démarches entreprises (organisation, au siège et à Bangkok, de réunions tenues en collaboration avec le HCR et auxquelles

étaient conviés les représentants des Missions permanentes d'une vingtaine de pays d'accueil potentiels) et de l'espoir du CICR d'aboutir prochainement à un déblocage, au moins partiel, de la situation.

En décembre, le gouvernement thaïlandais a confirmé son accord à la procédure proposée. Celle-ci devait permettre à ces réfugiés de quitter la frontière par étapes, pour autant que les pays d'accueil acceptent de les recevoir. Les modalités techniques permettant d'examiner individuellement le cas de chaque réfugié en vue de son prochain transfert vers un lieu plus sûr ont aussitôt été élaborées. L'opération de sélection devait démarrer début janvier, sous la direction du CIM (Comité intergouvernemental pour les Migrations).

VISITE DES LIEUX DE DÉTENTION LE LONG DE LA FRONTIÈRE. — Les délégués ont poursuivi leurs visites et l'enregistrement des prisonniers dans les lieux de détention de la frontière, soit à Samet, Nong Chan et Phnom Chat. Divers secours (vivres, moustiquaires, nattes, etc.) ont été remis à l'occasion de ces visites.

Les visites des délégués à des «immigrants illégaux» détenus dans des prisons militaires de la base d'Aranyaprathet se sont également poursuivies en 1982 selon un rythme hebdomadaire.

Assistance médicale

Demeurée instable et tendue, la situation à la frontière a nécessité le maintien d'une présence médicale du CICR tout au long de l'année 1982.

Au nord comme au sud d'Aranyaprathet, le CICR a assuré un réseau d'évacuation des cas d'urgence, les blessés graves (par mines ou par balles) étant conduits en ambulance à l'hôpital de Khao-I-Dang. En fin d'année, ce réseau a été étendu à la zone frontalière située au nord-est d'Aranyaprathet (régions d'O'Smach/Chong Chom et O'Bock). Une antenne chirurgicale devait être installée dès les premiers jours de 1983 à Kab Cherng, près de Chong Chom (province de Surin).

Fin 1982, l'intensification des hostilités, à laquelle se sont ajoutés le départ de l'équipe médicale japonaise de l'hôpital de Khao-I-Dang et la fermeture de l'hôpital chirurgical italien de Tapraya, a exigé un renforcement par le CICR de ses équipes chirurgicales.

CAMP DE KHAO-I-DANG. — L'hôpital de Khao-I-Dang, qui avait été choisi dès 1980 comme base arrière pour les activités médicales déployées sur la frontière, a continué d'assumer ce rôle en 1982 et de traiter en priorité les blessés de guerre. Deux équipes chirurgicales (soit 15 personnes mises à la disposition du CICR par les Sociétés nationales d'Australie, du Canada, du Danemark, de la République fédérale d'Allemagne, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège, de la Suède, de la Suisse et de la Grande-Bretagne) ont accueilli 783 patients pour blessures de guerre. Au total, 1503 opérations ont été nécessaires pour le traitement de ces cas.

AU NORD ET AU SUD D'ARANYAPRATHET. — Une équipe médicale du CICR, composée d'un médecin et de trois infirmières, a prodigué des soins à la population civile déplacée le long de la frontière, qu'elle fut khmère ou vietnamienne. Parmi les localités visitées au sud d'Aranyaprathet, elle s'est régulièrement rendue à Nong Pru, Taprik et Khao Dinh. Au nord, elle a visité Phnom Chat, Kok Tahan et, en fin d'année, Sihanouk-Borey (O'Smach).

Par ailleurs, outre l'évacuation des blessés de la frontière sur Khao-I-Dang, l'équipe médicale a participé à la visite des lieux de détention à Aranyaprathet, à la frontière, ainsi qu'au camp de «NW82».

Grâce à la collaboration des Sociétés de Croix-Rouge japonaise, australienne et thaïlandaise, le CICR a pu remettre, tout au long de l'année, du sang à l'hôpital de Khao-I-Dang et aux établissements hospitaliers de Ta Praya, Samet et Nong Chan. Diverses agences volontaires, dont «Médecins sans frontières», ont également reçu du sang du CICR. Au total, 7470 unités de sang ont ainsi été distribuées en 1982.

A Aranyaprathet, la pharmacie du CICR a fourni médicaments et équipement médical aux équipes de Khao-I-Dang, ainsi qu'à plusieurs agences volontaires.

Pour 1982, le coût de l'assistance médicale du CICR en Thaïlande s'est monté à 1.027.610 francs suisses.

Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches établie au sein de la délégation de Bangkok ont essentiellement concerné les populations civiles venues du Kampuchéa par voie de terre (personnes rassemblées soit dans les camps situés à l'intérieur de la Thaïlande, soit sur la frontière). Parmi ces populations civiles, en majorité khmères, se trouvaient des réfugiés vietnamiens («land people»), ainsi qu'un certain nombre de «mineurs non accompagnés» (*pour ce dernier point, voir sous le chapitre «Activités au Kampuchéa»*).

En collaboration avec le «Service de recherches et de courrier» de la Croix-Rouge thaïe, l'Agence de recherches a aussi dû traiter des problèmes relatifs aux «réfugiés de la mer» («boat people») — (*voir sous «Réfugiés en Asie du Sud-Est»*).

Pendant l'année écoulée, les services suivants ont été organisés en faveur de ces différentes catégories de victimes:

- 4178 personnes (victimes khmères ou vietnamiennes) ont fait l'objet de demandes de recherche de la part de membres de leurs familles ou ont été concernées par une demande de transfert ou de réunion de familles; 1152 personnes ont été retrouvées, ou transférées ou réunies avec leurs familles;
- 31.450 lettres et aérogrammes ont été transmis entre les «land people» vietnamiens et leurs familles à l'étranger;
- divers documents ont été émis, comme, par exemple, 38 titres de voyage.

En 1982, l'Agence de recherches de Bangkok a élargi son programme d'informatique afin d'y inclure le dossier des réfugiés vietnamiens, permettant ainsi d'intégrer directement

ces données dans l'ordinateur de l'Agence centrale de recherches, à Genève.

Enfin, en marge de ses activités en faveur des victimes khmères et vietnamiennes, l'Agence de recherches de Bangkok, en collaboration avec la délégation d'Hanoï, a organisé le rapatriement, via Bangkok, de ressortissants de pays sans représentation diplomatique au Viet Nam: 2 vols ont permis à 301 personnes d'origine chinoise de regagner Taïwan en 1982.

Autres activités en Thaïlande

VISITES AUX DÉTENUS DE SÉCURITÉ. — En 1982, le CICR a repris, en Thaïlande, ses visites aux détenus de sécurité qui avaient été interrompues en 1979, en raison du caractère prioritaire de l'action humanitaire développée à l'occasion du conflit du Kampuchéa. A la suite des démarches entreprises dès 1981, les délégués ont eu accès, entre mi-février et fin avril 1982, à une douzaine de centres de réhabilitation dépendant de la sécurité («Internal Security Operations Command»), où ils ont rencontré 278 détenus. A l'issue de cette série de visites, la délégation a entrepris des démarches auprès du ministère de l'Intérieur pour commencer une deuxième série qui lui permettrait de visiter d'autres catégories de détenus dépendant de ce même ministère. Ces démarches ont été renouvelées en fin d'année.

Dispositif

Alors qu'au 1^{er} janvier 1982 l'effectif global de la délégation du CICR en Thaïlande (y compris le personnel des Sociétés nationales et les collaborateurs locaux) s'élevait à 234 personnes, au 31 décembre il était de 149 employés répartis entre Bangkok, Aranyaprathet et Chantaburi. Sur ces 149 postes, on dénombrait 108 collaborateurs locaux, 21 employés expatriés du CICR et une vingtaine de spécialistes mis à disposition par des Sociétés nationales (équipes médicales).

Réfugiés en Asie du Sud-Est

C'est principalement par l'entremise de l'Agence centrale de recherches (ACR) que le CICR a continué son action en faveur des «réfugiés de la mer». Quant au problème des réfugiés vietnamiens affluant à la frontière khméro-thaïlandaise, il est traité sous le chapitre «Activités en Thaïlande» du présent Rapport.

Le CICR a également continué à se préoccuper du grave problème de la piraterie dont les «réfugiés de la mer» sont les victimes.

Agence centrale de recherches

Commencée en 1979, l'activité de l'Agence centrale de recherches en faveur des réfugiés vietnamiens, en particulier

des «boat people», s'est poursuivie en 1982. Le volume de travail est resté important, car, malgré une relative diminution du nombre des départs du Viet Nam, par mer ou par terre, les demandes de recherches qui sont parvenues au CICR ont encore été très nombreuses.

Comme les années précédentes, cette activité a été conduite par l'Agence centrale de recherches, en étroite collaboration avec :

- d'une part, le réseau du «Service de recherches et de courrier» créé au sein de 7 Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, ainsi que les branches de la Croix-Rouge britannique à Hong-Kong et de la Croix-Rouge portugaise à Macau). Ces «Services du courrier et de recherches» sont financés par le CICR;
- d'autre part, les Sociétés nationales des pays d'accueil, dont les services de recherche ont été de plus en plus sollicités au fur et à mesure que le problème s'est déplacé, avec la réinstallation de la plupart des réfugiés. Dans ce contexte, l'Agence centrale de recherches a mis sur pied une rencontre de travail réunissant pour la première fois les responsables des services de recherches des Sociétés nationales des principaux pays d'asile définitif (Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne, France, République fédérale d'Allemagne, Australie), ainsi que ceux des 7 pays composant le réseau du «Service de recherches et de courrier». Cette réunion, qui s'est tenue à Genève le 11 novembre 1982, a permis de procéder à un large tour d'horizon des méthodes de travail et les participants se sont engagés à promouvoir un plus large échange d'informations entre les différents services concernés.

L'Agence centrale de recherches a, en outre, maintenu sa fonction de coordonnateur des opérations de recherches pour les réfugiés vietnamiens en visitant en Asie du Sud-Est les sept unités composant le «Service de recherches et de courrier» et en organisant la 4e réunion de travail du réseau, qui s'est déroulée à Manille, du 21 au 25 juin 1982.

A Genève, au sein du secteur «Vietnamese boat people» de l'Agence centrale de recherches, un important effort a été accompli pour rationaliser les méthodes de travail; cela a permis de réduire considérablement effectifs et budgets. L'utilisation accrue de l'informatique a également permis d'améliorer les services que le CICR s'est engagé à assurer en faveur des réfugiés du Viet Nam.

Problèmes de la piraterie

Bien que la répression de la piraterie dont les «réfugiés de la mer» ont continué en 1982 d'être les victimes fût du ressort des gouvernements, le CICR a poursuivi ses démarches auprès des pays qui sont liés par les obligations du droit de la mer pour leur rappeler leurs responsabilités et les inviter à assurer, dans

les meilleurs délais, la protection de ces réfugiés. Il s'agissait principalement d'inciter la communauté internationale à donner aux pays côtiers — en particulier à la Thaïlande — les moyens techniques et financiers nécessaires pour combattre ces crimes, principalement dans les eaux territoriales. Ces démarches ont été accomplies en étroite collaboration avec le HCR, qui est l'organisation habilitée à traiter les questions de piraterie, cela avec l'appui de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de l'UNICEF.

Comme la Thaïlande s'était déclarée prête, en décembre 1981, à reprendre et à développer son dispositif anti-pirates dans le golfe du Siam, dispositif dont le fonctionnement avait été suspendu après six mois d'activités, le HCR et le CICR ont demandé à 16 gouvernements de pays d'Europe occidentale, des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon de fournir les fonds nécessaires à ce programme évalué à 3,67 millions de dollars pour six mois. Les pays de premier asile, la Thaïlande et la Malaisie ont également participé aux réunions organisées au CICR et au HCR.

Le 23 juin, un accord a été passé entre le HCR et le gouvernement thaïlandais auquel ont été remis les fonds recueillis auprès des gouvernements donateurs. Le 20 juillet, la Thaïlande a repris officiellement le programme de lutte contre la piraterie.

Outre la poursuite des négociations, à Genève et à Bangkok, la sous-délégation du CICR à Chantaburi a contribué à la coordination des activités sur le terrain, en collaboration avec les représentants du HCR.

Enfin, le CICR s'est tenu informé des efforts du Comité international contre la piraterie (CICP) et du Comité allemand des médecins d'urgence («Notärtze») qui a affrété le bateau «Cap Anamur».

Autres activités en Extrême-Orient

Indonésie et Timor-Est

Outre ses activités de protection en Indonésie, la délégation de Djakarta a continué d'être chargée, en 1982, de l'action d'assistance et de protection à Timor-Est. Pendant toute l'année, les délégués ont eu régulièrement accès à l'île.

Lors de la mission en juin du délégué général pour l'Asie et l'Océanie, les objectifs du programme d'assistance à Timor-Est, mené conjointement avec la Croix-Rouge indonésienne, ont été réévalués. La question du développement des activités de protection du CICR, tant sur Timor-Est qu'en Indonésie, a également été abordée avec les autorités indonésiennes.

En juillet, le ministre indonésien des Affaires étrangères a été reçu au siège par le Président du CICR. Outre l'action du CICR à Timor-Est, le problème des réunions de familles vers l'Australie et le Portugal ainsi que celui du rapatriement des ressortissants portugais ont été aussi évoqués (*voir ci-dessous*).

Protection en Indonésie

Lors de la visite du délégué général, en juin, les autorités indonésiennes ont confirmé leur accord pour que le CICR effectue une nouvelle série de visites aux détenus relevant de l'ancienne catégorie G.30.S/PKI (personnes arrêtées à la suite de la tentative de coup d'Etat du 30 septembre 1965). A la fin de l'année, la visite du CICR était programmée pour janvier 1983. La précédente remontait au premier semestre 1981.

Activités à Timor-Est

Pour 1982, le CICR a établi deux budgets semestriels dont le montant global s'est élevé à 3.144.308 francs suisses. En mars, un appel a été lancé pour une somme de 1.211.000 francs suisses auprès des principaux gouvernements et des Sociétés nationales donateurs.

Dans le cadre de la 37^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de débats à propos de Timor-Est, le rôle du CICR a été cité à diverses reprises à des fins polémiques. Dans sa réponse, diffusée au moyen d'une communication à la presse à New York, le CICR a brièvement décrit ses activités à Timor-Est et Atauro, soulignant leur caractère strictement humanitaire et le danger pour les victimes de les voir suspendues en raison de leur utilisation à des fins politiques.

Protection

Le 18 janvier 1982, les autorités indonésiennes ont confirmé leur accord pour que le CICR visite les lieux de détention sur Timor-Est, ainsi que le camp de personnes déplacées sur l'île d'Atauro. Donnant suite à cette autorisation, une équipe de quatre délégués, dont un médecin, s'est rendue, pendant la seconde quinzaine de février, sur l'île d'Atauro où elle a visité 3.332 personnes déplacées. Sur l'île principale, à la prison de Dili, les délégués ont visité 13 personnes détenues en raison de la situation interne. A l'issue de cette visite, divers secours (couvertures, articles de toilette, matériel récréatif, etc.) ont été remis à l'administration pénitentiaire.

Du 30 octobre au 10 novembre, une nouvelle équipe de quatre délégués a accompli une 2^e série de visites à la prison de Dili et au camp de personnes déplacées d'Atauro. Un autre lieu de détention situé sur l'île principale, le «Kodim», à Los Palos, a été visité pour la première fois. Au total, 128 détenus sur Timor-Est (dont 27 en raison de la situation interne) et 3794 personnes déplacées sur Atauro ont été visités et enregistrés lors de cette seconde série de visites.

Assistance médicale et alimentaire

En décembre 1981, l'accord passé avec la Croix-Rouge indonésienne a été reconduit pour le premier semestre 1982 afin de permettre la poursuite du programme d'assistance conjoint. A la suite des visites de février au camp de personnes déplacées sur Atauro, l'état de malnutrition de la population,

en particulier chez les enfants, a nécessité la mise sur pied d'un programme spécifique. Lors de la mission du délégué général, en juin, qui était accompagné d'un responsable de la Société nationale, le programme d'assistance médicale et alimentaire, réajusté en fonction des besoins constatés, a été reconduit pour le second semestre. Enfin, à l'issue d'une nouvelle évaluation, en novembre, le CICR a conclu qu'il devait maintenir en 1983 une assistance sur Timor-Est et Atauro.

Etant donné les difficultés de se rendre par voie terrestre dans les villages ayant besoin d'une assistance, un hélicoptère a été mis en service pendant toute l'année. Son financement a été assuré dès le 1^{er} juillet 1982 à 42% par les autorités, 30% par le CICR et 28% par l'UNICEF. Par ailleurs, l'UNICEF a repris en 1982 une partie des programmes d'assistance précédemment mis sur pied par l'action conjointe CICR/Croix-Rouge indonésienne.

SUR L'ILE PRINCIPALE. — Dans le domaine médical, la Croix-Rouge indonésienne et le ministère de la Santé ont progressivement repris l'ensemble du programme qui avait été mis sur pied dans le cadre de l'action conjointe. Le rôle du CICR a alors surtout consisté à fournir une aide médicale aux femmes et aux enfants, les deux catégories de la population les plus atteintes par le manque de nourriture. Pendant le premier semestre, le CICR a également continué de remettre des médicaments dans les postes de santé des 14 villages assistés par l'action conjointe. A partir du second semestre, les autorités locales ont assuré elles-mêmes l'approvisionnement en médicaments de ces villages, où quelque 90 volontaires de la Croix-Rouge indonésienne ont continué de travailler en 1982.

Sur le plan des secours alimentaires, les récoltes attendues pour 1982 s'annonçant mauvaises en raison de la sécheresse qui a sévi en 1981 dans certaines parties de l'île à l'époque des plantations, et étant donné que les habitants de certains villages n'ont pu cultiver des surfaces suffisantes parce qu'étant limités dans leurs possibilités de déplacement, le CICR a recommandé aux autorités indonésiennes l'acheminement de 1000 tonnes de maïs supplémentaires sur Timor-Est. La réserve d'urgence ainsi créée a permis aux responsables de l'action conjointe d'aider les villages où la situation était la plus précaire. En juin, lors de la visite du délégué général, bien que la situation se soit améliorée dans la plupart des villages couverts par l'action conjointe depuis 1979, la nécessité de maintenir une assistance limitée dans certains lieux a été confirmée. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1982, environ 25.000 personnes réparties dans 27 villages ont bénéficié de distributions de maïs. Un centre d'alimentation intensive a été créé à Iliomar, l'un des villages les plus touchés, permettant de nourrir environ 200 personnes, essentiellement des enfants en bas-âge et des femmes enceintes ou allaitantes. A l'issue de la dernière mission d'évaluation de l'année, effectuée en novembre, le CICR a conclu qu'il devait maintenir son aide médicale et alimentaire en 1983. Il a également recommandé aux autorités indonésiennes l'ouverture de deux nouveaux centres d'alimentation à Luro et Kailako.

SUR L'ILE D'ATAURO. — Pour donner suite aux recommandations faites par les délégués à l'issue de leur visite de

février aux personnes déplacées sur Atauro, un programme d'assistance alimentaire et médicale d'urgence a été mis sur pied, conjointement avec la Croix-Rouge indonésienne. Commencé fin avril avec une première distribution de vivres, ce programme, élaboré pour une période de six mois, a comporté plusieurs volets. Des distributions régulières de maïs ont été organisées en faveur d'environ 3800 bénéficiaires. Des colis de vivres remis chaque mois, ainsi que du «butteroil», ont complété ces distributions de nourriture de base. L'ouverture d'un centre d'alimentation intensive a permis à 460 enfants de moins de 6 ans et à 580 adultes (des femmes enceintes ou allaitantes, pour la plupart) de recevoir quotidiennement une nourriture riche en protéines. A fin 1982, environ 1500 repas étaient servis chaque jour dans ce centre. En outre, des distributions de lait, surnommées «opération goutte de lait», ont été organisées dans les écoles en faveur de 870 enfants.

A la suite de la mission d'évaluation accomplie en novembre, les besoins alimentaires et médicaux de la population déplacée, en particulier parmi les nouveaux arrivants, ont entraîné la reconduction du programme pour une nouvelle période de six mois (novembre 1982 à mai 1983). Diverses améliorations ont également été apportées pour augmenter l'efficacité des distributions et du centre d'alimentation.

Sur le plan médical, le programme sur Atauro avait pour principal objectif de lutter contre les maladies les plus courantes (malaria, ver, maladies de peau). Les médicaments fournis par le CICR ont été distribués par le médecin et les deux infirmières de la Croix-Rouge indonésienne.

Tout au long de l'année, les délégués ont eu régulièrement accès à l'île d'Atauro où ils ont pu contrôler la bonne marche du programme.

Activités de recherche

En 1982, le CICR a continué d'assister financièrement et techniquement les services de recherche de la Croix-Rouge indonésienne dont le personnel a notamment participé à l'enregistrement des personnes déplacées sur Atauro.

Afin de permettre l'échange de messages familiaux entre des habitants de Timor-Est et leurs parents dans divers pays tiers, un système a été mis sur pied entre la Croix-Rouge indonésienne et les Sociétés nationales des pays concernés. Pour sa part, le CICR a été chargé de la centralisation des demandes de recherches et de la conduite des enquêtes sur le terrain.

Outre ses activités d'enregistrement, le CICR a continué, en collaboration avec les autorités indonésiennes, son programme de réunions de familles vers le Portugal et l'Australie. En 1982, 50 personnes ont quitté Timor-Est, soit 22 personnes pour l'Australie et 28 pour le Portugal.

Enfin, commencé en décembre 1981, le programme de rapatriement d'un groupe de ressortissants cap-verdiens s'est achevé fin avril 1982. Financée par le HCR, cette opération a permis de transporter, sous les auspices du CICR, 71 Cap-Verdiens de Dili à Praia. Un délégué du CICR, en mission en Afrique de l'Ouest, s'est rendu à Praia en mars afin de s'informer auprès des autorités cap-verdiennes et de Caritas de la situation des personnes déjà rapatriées.

Malaisie

Depuis le départ de son délégué, en mai 1982, la délégation régionale de Kuala Lumpur, qui couvrait jusqu'alors l'Asie du Sud-Est et l'Océanie, a été mise en veilleuse. A partir de juin 1982, le bureau de Kuala Lumpur a limité son champ d'activités à la Malaisie, l'Océanie et Singapour.

Protection

Afin de compléter les visites effectuées en 1981 dans les deux principaux centres regroupant les personnes arrêtées en vertu de l'«Internal Security Act» (Batu Gajah et Kamunting), le CICR a reçu du gouvernement malais l'autorisation de visiter les postes de police où d'autres personnes appartenant à la même catégorie de prisonniers étaient également détenues. Du 2 au 5 février 1982, le délégué régional et un délégué-médecin ont visité 16 détenus de sécurité dans 3 postes de police.

Philippines

A partir du 1er janvier 1982, une nouvelle délégation du CICR a été installée à Manille. Ses activités couvrent les Philippines et les pays avoisinants. Auparavant, les activités du CICR aux Philippines étaient conduites à partir de la délégation régionale de Kuala Lumpur.

Protection

Entre le 20 avril et le 17 juin 1982, une visite générale de l'ensemble des lieux de détention a été accomplie par trois équipes de délégués (en tout 6 délégués, dont un médecin). Celles-ci ont visité 913 détenus — dont 340 pour atteinte à l'ordre public — répartis dans 43 lieux de détention.

Entre le 26 octobre et le 26 novembre, trois délégués, dont un médecin, ont effectué une série de visites dans 11 lieux de détention, dont 6 visités pour la première fois et 5 déjà visités pendant le premier semestre 1982. Au cours de cette série de visites, ils ont rencontré 1054 détenus, dont 170 relevant de la catégorie des «Public Order Violators».

En outre, le délégué régional a fait une visite intermédiaire, à mi-janvier, à la prison de Fort Bonifacio, à Manille, où il a rencontré 22 détenus, dont 21 «Public Order Violators».

Deux autres lieux de détention situés sur l'île de Mindanao ont également été visités en février: 75 prisonniers, dont 11 «Public Order Violators», ont été vus à cette occasion.

Assistance

En collaboration avec la Croix-Rouge philippine, le CICR a poursuivi en 1982 son action d'assistance en faveur des

personnes déplacées en raison des troubles qui affectent principalement les îles de Mindanao et de Samar.

Pendant le premier semestre, plusieurs missions ont été accomplies sur le terrain afin d'évaluer les résultats obtenus grâce aux programmes d'assistance en cours et de les adapter, si nécessaire, en fonction des besoins constatés. En février, le délégué régional s'est donc rendu dans la province de Davao Del Sur (au sud de l'île de Mindanao). Puis, en mai, accompagné d'un délégué-médecin venu de Genève, il a visité les provinces de Davao Del Sur et de Davao Del Norte aux fins de mettre sur pied, avec la Société nationale, un programme d'assistance médicale en faveur des catégories de personnes les plus vulnérables parmi la population déplacée, soit les enfants en bas-âge, les femmes enceintes et allaitantes et les personnes âgées. Elaboré pour la période budgétaire allant de juillet à décembre 1982, il a été décidé de prolonger ce programme en 1983. Dans la province de Davao Del Norte, cette action a permis d'assister environ 4000 personnes déplacées, cela grâce à l'ouverture de 158 centres alimentaires fonctionnant sous le contrôle d'une nutritionniste et d'une infirmière engagées localement par le CICR. Pour la province de Davao Del Sur, quelque 3800 personnes ont reçu une aide similaire, dans 27 centres contrôlés par un spécialiste de la Croix-Rouge philippine et par une infirmière appartenant aux services sanitaires locaux.

Autres activités

Donnant suite à l'entretien du Président du CICR avec le ministre philippin de la Défense, fin 1981, en marge de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Manille, le chef du Département de l'information du CICR a séjourné aux Philippines, en juin 1982, afin d'examiner les possibilités d'entreprendre une action de diffusion auprès des forces armées.

Le délégué régional, quant à lui, s'est rendu à Hong Kong et à Macau, du 15 au 22 mars, notamment afin de s'entretenir avec les responsables du «Service de recherches et de courrier» des Sociétés nationales britannique et portugaise. Le séminaire technique qui s'est tenu à Manille, en juin, à l'intention des responsables de ces services de recherches est relaté sous le chapitre «Réfugiés en Asie du Sud-Est» du présent Rapport.

Viet Nam

Tout au long de l'année, la présence du CICR au Viet Nam a été assurée par un délégué basé à Hanoï.

Le 7 octobre, la visite au siège du vice-ministre des Affaires étrangères, M. Ha van Lau, qui a été reçu par le Président du CICR, a permis de reprendre diverses questions d'intérêt commun, notamment à propos des activités du CICR au

Kampuchéa et du programme de rapatriement des ressortissants étrangers sans représentation diplomatique au Viet Nam.

Début décembre, le délégué général pour l'Asie et l'Océanie s'est rendu à Hanoï où il a rencontré les autorités, notamment le vice-ministre des Affaires étrangères et les dirigeants de la Société nationale. Outre les sujets d'intérêt commun qui ont été à nouveau abordés, le délégué général a présenté un projet de programme de diffusion auprès des forces armées vietnamiennes.

Rapatriement de résidents étrangers

Depuis 1975, le CICR s'occupe du rapatriement de ressortissants étrangers sans représentation diplomatique au Viet Nam. Entre septembre 1976 et décembre 1982, 4893 ressortissants taiwanais ont été rapatriés sous les auspices du CICR. En 1982, 2 vols emmenant 301 personnes à Taïwan ont été organisés via Bangkok.

Médical

Le 26 avril 1982, la banque du sang de Ho-Chi-Minh-Ville a été inaugurée, en présence du délégué du CICR à Hanoï.

Mission au Laos

Du 8 au 11 mars, le délégué basé à Hanoï s'est rendu à Vientiane afin de reprendre contact avec les autorités, notamment le vice-ministre de la Santé, ainsi qu'avec les représentants de la Croix-Rouge laotienne.

Autres pays

Du 19 au 24 août, M. Richard Pestalozzi, vice-Président du CICR, accompagné d'une déléguée de la Division doctrine et Sociétés nationales, s'est rendu en **République populaire de Chine**, où il s'est entretenu avec des représentants de la Croix-Rouge chinoise. Il a également été reçu par le vice-ministre des Affaires étrangères, ainsi que par de hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et de l'Education. Les questions de diffusion ont été plus particulièrement abordées à l'occasion de cette mission.

Les deux représentants du CICR ont ensuite séjourné, du 24 au 27 août, en **République populaire démocratique de Corée**. Ils ont été reçus par les dirigeants de la Société nationale de la Croix-Rouge et par l'un des vice-Premiers ministres. Il s'agissait essentiellement d'entretenir les relations avec ce pays, visité en 1981, pour la première fois depuis 1959, par le délégué général pour l'Asie et l'Océanie.

**SECOURS ET ASSISTANCE MÉDICALE FOURNIS
OU ACHÉMINÉS PAR LE CICR EN 1982***

ASIE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Assist. méd.	Total (Fr.s.)
		Tonnage	Valeur (Fr.s.)	Valeur (Fr.s.)	
Indonésie	Détenus	0,2	7 280	—	7 280
Kampuchéa	Population civile déplacée, malades	22,5	178 720	1 112 640	1 291 360
Pakistan	Réfugiés, malades	—	—	1 534 610	1 534 610
Philippines	Population civile déplacée, détenus, Société nationale	1 355,4	2 530 410	62 000	2 592 410
Thaïlande	Réfugiés, malades	1 355,5	2 479 200	1 027 610	3 506 810
Timor-Est	Population civile déplacée, malades	260	890 130	123 550	1 013 680
Viet Nam**	Réfugiés	—	12 670	—	12 670
TOTAL GÉNÉRAL		2 993,6	6 098 410	3 860 410	9 958 820

* Y compris l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, l'aide aux Sociétés nationales, l'aide aux détenus et à leurs familles, ainsi que l'aide fournie dans le cadre des actions avec financement spécial.

** Frais encourus lors du rapatriement Viet Nam/Taiwan.



Distribution de secours à Gdansk (Pologne) (Photo Jean-Claude Marti).